

DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 08 septembre 2016

**N/Réf : CODEP-STR-2016-035983**

**N/Réf. dossier : INSSN-STR-2016-0076**

Monsieur le directeur du centre nucléaire  
de production d'électricité de Cattenom  
BP n°41  
57570 CATTENOM

**Objet** : Contrôle des installations nucléaires de base  
CNPE de Cattenom  
Inspection du 25 août 2016  
Thème Surveillance et audit des Services d'Inspection Reconnus

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 25 août 2016 au centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom sur le thème «Surveillance et audit des Services d'Inspection Reconnus».

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 25 août 2016 portait sur le thème « Surveillance et audit des Services d'Inspection reconnus (SIR) ». Les inspecteurs ont contrôlé par sondage l'organisation établie par le SIREP pour respecter les dispositions de la circulaire DM-T/P n° 32 510 du 21 mai 2003 relative aux équipements sous pression ainsi que des plans d'inspection de récipients. Les inspecteurs ont ensuite inspecté la salle des machines du réacteur n°2.

Au vu des différents points examinés par sondage, les inspecteurs considèrent que le SIREP est bien organisé pour assurer les missions qui lui sont dévolues. La visite de terrain laisse une impression satisfaisante aux inspecteurs et aucune non-conformité ou écart à la DM-T/P 32 510 n'a été relevé.

Les points contrôlés par sondage par les inspecteurs ayant été satisfaisants, aucune remarque n'est faite en lettre de suites.

### **A. Demandes d'actions correctives**

Pas de demande d'action corrective.

**B. Compléments d'information**

Pas de demande de complément d'information.

**C. Observations**

Pas d'observation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le chef de la division de Strasbourg

**SIGNÉ PAR**

Pierre BOIS